



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1352

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu

objet : Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1352**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu

objet : **Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole a déposé, au mois de septembre 2015, un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour l'interfaçage des systèmes de vidéoprotection du site du Grand Montout. Le montant d'investissement identifié pour le système d'interfaçage est de 66 120 € HT. Après instruction du dossier, les services de l'Etat ont accordé une subvention couvrant la totalité du montant d'investissement à mettre en œuvre, soit 66 120 €.

Le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) permettant le financement de cette subvention était, jusqu'à fin 2015, géré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Une convention de financement avait été conclue avec l'ACSE, convention précédemment approuvée par la délibération n° 2015-0793 du Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015.

L'ACSE ayant été dissoute à compter du 1er janvier 2016, la gestion du FIPD est désormais opérée par le Ministère de l'Intérieur. Au plan opérationnel, ce sont les Préfectures qui sont désormais chargées de la contractualisation des financements après décision d'octroi de subventions par le Ministère de l'Intérieur. Plutôt qu'un transfert de plein droit des missions de l'ACSE aux Préfectures ou que l'adoption d'un avenant à la convention conclue précédemment, les services de l'Etat ont préconisé l'adoption de nouvelles conventions avec les organismes et collectivités bénéficiaires.

Convention à conclure avec la Préfecture du Rhône

La convention à conclure reprend les mêmes termes que la convention précédemment adoptée. La seule différence concerne la date d'achèvement de l'action qui est repoussée au 31 décembre 2017. Ceci n'a pas de conséquence opérationnelle pour la Métropole.

La convention prévoit un échéancier de versement de la subvention (66 120 €) en 3 étapes :

- à la réception de la convention signée (15 %),
- au démarrage de l'action (65 %),
- et à l'achèvement de l'opération (20 %).

Au terme de l'action, la Métropole devra transmettre un compte-rendu financier de l'action. Ce document, désormais dématérialisé, devra être produit avec la demande de solde de la subvention. Sur la base de ce compte-rendu financier, le montant de la subvention pourra être ajusté au montant constaté du projet d'interfaçage, au terme des opérations ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de la subvention d'investissement d'un montant de 66 120 €, par la Préfecture du Rhône, au profit de la Métropole de Lyon, dans le cadre de l'installation de l'interfaçage des systèmes de vidéoprotection du secteur du Montout,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Préfecture du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

3° - La recette à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 1311 - fonction 515 - opération n° OP09O2103.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.